## Questions orales

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, ma question s'adresse à mon ami, le ministre des Pêches et des Océans. Hier, celui-ci a mis son chapeau de citoyen Crosbie pour appuyer les pêcheurs qui vont affronter les pirates internationaux de la pêche. Il fait preuve de sagesse en manifestant cet appui parce que tous les authentiques Terre-Neuviens l'appuient, ainsi que la plupart des Canadiens, je pense. Toutefois, il ne faut pas que le ministre essaie de se montrer malin et donne un appui sélectif.

Le ministre ne sait-il pas que des navires canadiens ont arrêté des bateaux de pêche étrangers qui avaient enfreint des règlements, mais qu'ils ont reçu l'ordre d'Ottawa de laisser aller ces bateaux sans porter d'accusations?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, c'est là une révélation étonnante. Peut-être mon collègue pourrait-il nous fournir plus de renseignements.

Je sais que nous avons arrêté de nombreux bateaux de pêche étrangers relativement à des infractions commises à l'intérieur de la zone d'intérêt économique exclusive de 200 milles. En fait, le mois dernier, un capitaine portugais a fait l'objet de poursuites à St. John's et il a été déclaré coupable d'une infraction commise il y a deux ou trois ans. Celui-ci a été arrêté lorsqu'il est revenu dans la zone de 200 milles, parce qu'il avait pêché dans cette zone deux ou trois années auparavant. Cette personne a été condamnée à une amende de plusieurs centaines de milliers de dollars.

Il peut y avoir eu dans le passé un incident du genre de celui auquel le député fait allusion, mais ce n'est certainement pas pratique courante, et il faudrait qu'il existe de très bonnes raisons d'agir de la sorte si cela se produisait.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je serais heureux de fournir au ministre des précisions sur certains de ces incidents.

Depuis que les bateaux de pêche espagnols et portugais ont été bannis des ports canadiens en 1986, ceux-ci ont pris l'habitude de se rendre à Saint-Pierre pour leur entretien et leur approvisionnement. Évidemment, pour se rendre à Saint-Pierre, ceux-ci doivent pénétrer dans les eaux canadiennes. Or, le gouvernement aide et encourage la pêche illégale en permettant à ces bateaux de pénétrer dans les eaux canadiennes pour se rendre à Saint-Pierre.

Le gouvernement est-il disposé à prendre des mesures immédiates afin d'interdire à ces bateaux l'accès aux eaux canadiennes, et est-il prêt à appliquer cette interdiction?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, il s'agit d'une toute nouvelle suggestion.

Le long de la côte du Canada, comme c'est aussi le cas ailleurs dans le monde, nous avons une zone d'intérêt économique de 200 milles qui accorde à l'État côtier certains droits en matière de gestion des ressources à l'intérieur de cette zone, ce qui inclut le poisson qui s'y trouve.

Le droit international ne reconnaît pas à un État côtier le pouvoir de s'opposer au déplacement de bateaux d'autres pays, en haute mer ou à l'intérieur de la zone d'intérêt économique de 200 milles, lorsque ceux-ci ne s'adonnent pas à la pêche ou ne touchent pas aux ressources à l'intérieur de la zone.

Par conséquent, le député sait qu'il parle à tort et à travers, comme c'est habituellement le cas.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

Hier, il aurait dit que nous étions prêts à faire preuve d'imagination et de sens marin. Voulait-il ainsi inciter nos pêcheurs frustrés à se livrer à des actes de justicier en haute mer ou plutôt nous faire savoir qu'il entend se montrer ferme et se rendre auprès des membres de la NAFO pour leur dire de cesser de pratiquer la surpêche dans nos eaux, sinon nous sommes disposés à nous montrer aussi intraitables que la minuscule Islande au début des années 70? Mettez fin à cette surpêche, sinon nous romprons leurs filets. Le ministre est-il prêt à aller jusque-là?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, j'ai comparu devant l'assemblée de la Communauté européenne, à Bruxelles, et devant les membres de la NAFO bien avant que mon collègue ne sache ce qu'est la NAFO.

À propos des actes de justicier, où le député était-il quand Greenpeace, tel un justicier avait l'habitude de sillonner nos eaux, tant à l'est qu'à l'ouest? Le député n'a jamais pris la parole pour s'élever contre les actes de justicier de Greenpeace. Mais quand c'est au tour de Terre-Neuve, de nos pêcheurs, le député se met à décrier une telle conduite. Il devrait avoir honte.